

PRE-INSCRIPTION en ligne – Année scolaire 2020/2021

Généralités	
<p>En principe, il faut inscrire l'élève dans l'année supérieure à celle suivie en 2019/2020 même en cas d'examens en septembre. En cas d'échec, l'IATA ne garantit pas nécessairement une place dans l'année inférieure (cela se fait en fonction des places disponibles).</p> <p>Les cours débutent à 8h20 et la fin est soit à 16h15, soit à 17h05. (quelques classes du D3 peuvent exceptionnellement terminer plusieurs jours à 17h05.) Cours le mercredi après-midi au D2 et D3. Vous avez l'obligation d'arriver à l'heure.</p>	
Pour les élèves qui s'inscrivent au premier degré	
Formulaire pour quitter l'ancienne école	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inscription en 1^{ère} année : l'élève doit fournir le document « FUI » et remplir un formulaire spécifique « langue » ■ Pour quitter le premier degré d'une école, l'élève doit recevoir un document rempli par l'établissement qu'il quitte. Ce formulaire s'appelle « formule 1 ».
Pour toutes les classes	
Un seul et unique choix	<ul style="list-style-type: none"> ■ En aucun cas, un élève ne peut être inscrit dans deux classes différentes.
Contact par le secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suite à la réception de votre pré-inscription, le secrétariat prendra contact avec vous pour analyser les informations reçues. Dans un second temps, vous devrez vous présenter à l'école pour remettre les documents manquants et signer (élève et personne responsable) le formulaire officiel. ■ L'inscription sera validée après analyse de votre dossier complet (y compris la réussite de votre année actuelle)
Néerlandais/anglais	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le choix de la langue étrangère, aucun changement n'est permis. L'élève doit garder la première langue étrangère sauf en première année commune. (exceptions possibles si l'élève vient de l'enseignement général = contact avec représentant direction)
Elève étranger	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les élèves dont la scolarité s'est déroulée à l'étranger; consulter d'office le secrétariat des élèves (équivalence). Il y a des frais d'équivalence réclamés par l'Administration de la C F. De plus, les élèves issus d'un pays hors Union Européenne devront payer un minerval.
Internat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les inscriptions pour l'internat sont gérées par son Directeur, Monsieur Navez, qui prendra contact avec vous.
Limite des âges	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tout élève âgé de 18 ans au 01.09.2020 ne peut être inscrit en 3^{ème} ■ Tout élève âgé de 19 ans au 01.09.2020 ne peut être inscrit en 4^{ème}

	<p>Tout élève âgé de 20 ans au 01.09.2020 ne peut être inscrit en 5^{ème} Mais le chef d'établissement peut accorder à titre exceptionnel une dérogation à ces règles (introduction d'une motivation écrite et un entretien avec l'équipe disciplinaire)</p>
Documents à pré-remplir	<ul style="list-style-type: none"> ○ La fiche d'inscription en lettres majuscules. ○ La fiche des choix : ANNEE / FILIERE / OPTION / MATH
Documents à compléter une fois l'inscription validée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les directives pratiques et le règlement de procure. ○ Les frais de procure.
<i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 6T, 6Q et 6P</i>	
Possibilité d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas d'inscription en 6^{ème} sans demander l'autorisation au secrétariat afin de vérifier que la grille horaire soit la même. Selon le cas, un entretien par l'équipe disciplinaire sera programmé.
<i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 7^{ème} année</i>	
Correspondance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les élèves désireux de s'inscrire en 7^{ème} année ; consulter d'office le secrétariat des élèves pour vérifier la correspondance entre la dernière année et la 7^{ème} que l'élève désire suivre.
<i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 3T, 4T et 5T Art de la parole-Théâtre</i>	
Examen d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les inscriptions sont d'office sur liste d'attente (à cause de l'organisation d'un Test d'aptitude par le conservatoire). ■ Le dossier concernant les directives pour le conservatoire et les consignes pour le test d'aptitude est accessible sur le site.
<i>Pour les élèves inscrits antérieurement dans l'enseignement spécialisé</i>	
Intégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les inscriptions sont conditionnées à l'accompagnement du jeune via un projet d'intégration, de manière prioritaire avec l'école « La Sitrée » de Vedrin (type 3) ■ Rencontre obligatoire avec la direction
<i>Pour les élèves DCG (options professionnelles)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le dossier de pré-inscription est complété mais l'inscription est conservée sur liste d'attente jusqu'après le 5 juillet. ■ L'inscription sera validée en fonction des éventuelles places disponibles après la priorité laissée à nos élèves